

2025-03-27-22 : Versement d'une subvention à l'association COMITE 21 pour l'adhésion au GIEC Pays de la Loire en 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-22-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou;

VU la délibération n°2023-06-29-26 sur l'adoption et la mise en œuvre de la charte départementale des projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale ;

VU l'objectif du Plan Climat (PCAET) « Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans le contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques » (action n°3.2.2) ;

VU l'objectif du Projet de Territoire « promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques » (axe 4.5) ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment l'action « garantir les conditions d'une gouvernance responsable » (principe d'action n°2) ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA s'est engagée en 2023 à participer au fonctionnement du Groupement Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) en Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que la participation de la CCVHA contribue à l'amélioration de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire régional aux changements climatiques ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en œuvre ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA est membre de l'assemblée des partenaires qui orientent la programmation des activités du GIEC Pays de la Loire ; que, d'autre part, elle bénéficie d'informations préférentielles sur les événements et publications du GIEC Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que le montant total de la subvention de fonctionnement à l'association Comité 21 qui coordonne le GIEC Pays de la Loire est de 1500 € en 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider la poursuite de la participation au GIEC Pays de la Loire ;**
- **D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 1500 € à l'association Comité 21 qui coordonne le GIEC Pays de la Loire en 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot
Président

Dominique Ménard
Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025